



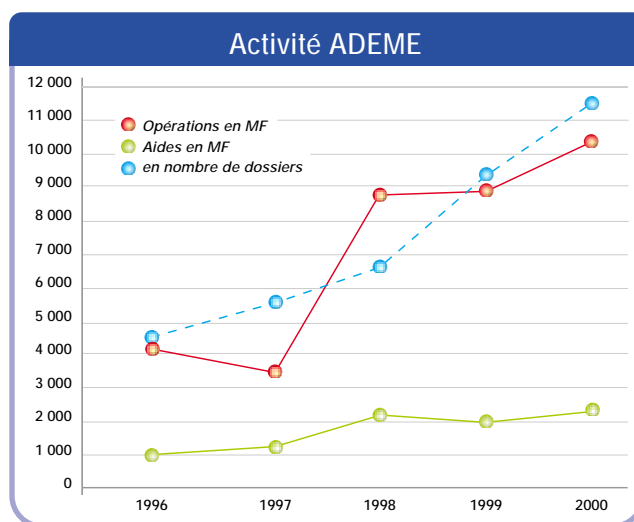
Évolution de l'activité de 1996 à 2000

Les tableaux suivants montrent la progression de l'activité de l'ADEME de 1996 à 2000 quant au nombre de dossiers traités, aux aides apportées et aux investissements correspondants.

Le principal indicateur d'activité de l'ADEME retenu est celui qui exprime le volume financier des affectations budgétaires de l'année (correspondant à l'activité réelle de montage de dossiers)⁽¹⁾. Cet indicateur est représenté par les courbes "Aides en MF" dans chacun des domaines. L'évolution du nombre de dossiers dans chacun des domaines est également retracée dans les figures.

Les courbes relatives au volume "d'opérations" indiquent, dans chacun des domaines, les investissements ou le volume d'activité directement induits par les aides de l'ADEME chez ses partenaires.

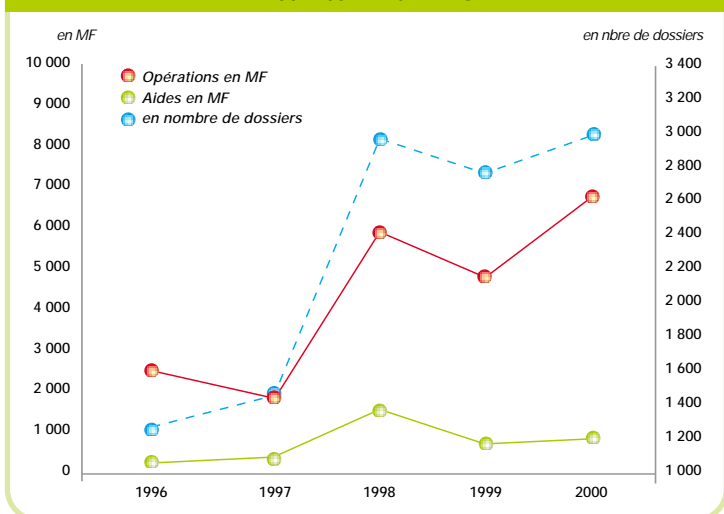
(1) Le paramètre effectivement calculé est défini pour l'année n , par : engagements budgétaires de l'année n + reports affectés vers l'année $(n+1)$ - reports affectés de l'année $(n-1)$.



> La courbe "aides" traduit l'accroissement global de l'activité sur la période : relance de la politique de maîtrise de l'énergie en 1999 puis croissance des moyens consacrés à la politique déchets et au bruit en 2000. Le pic d'activité observé en 1998 et la stabilisation en 1999 sont, pour partie, dus au report de certaines aides "déchet" de 1997 sur 1998 et à l'augmentation importante des taux d'aide pratiqués transitoirement en 1998 qui ont gonflé l'activité de cette année-là.

Le nombre global de dossiers traités a triplé sur la période, à un rythme plus élevé que l'accroissement des aides, compte tenu de la volonté d'améliorer l'effet de levier des financements et du développement d'aides de plus faible montant (aides à la décision, aides aux particuliers). L'amélioration des effets de levier entraîne également, à partir de 1998, une augmentation significative des investissements induits.

Activité DÉCHETS



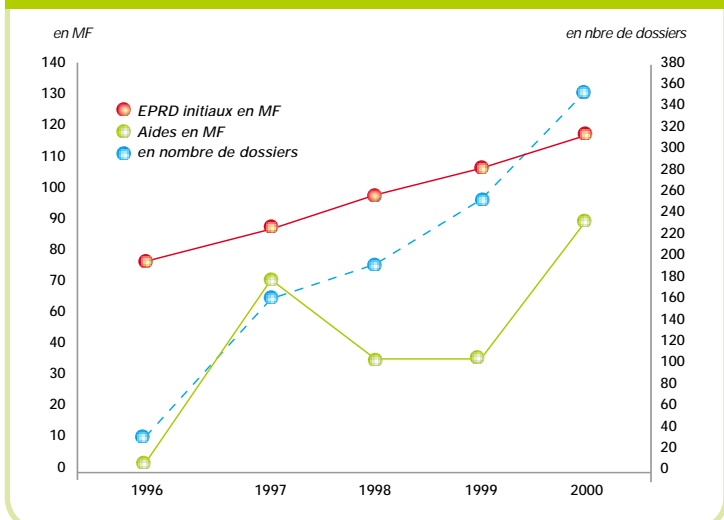
> Le volume d'activité (aides) a subi une très forte croissance en 1998, conséquence de la montée en puissance des investissements des collectivités locales faisant suite à une période d'attente en 1997 (nouveau dispositif d'aide annoncé mais non adopté faute de réunion du Conseil d'administration de l'ADEME).

La montée brutale des demandes d'aides qui a suivi a conduit à une révision des taux d'aides en 1999. Moins incitatif, plus proche des réalités économiques, le nouveau dispositif offre une stabilité et une visibilité à l'horizon 2002. Il a permis d'accompagner toutes les collectivités locales prêtes à investir.

Le nombre de dossiers, qui croît fortement en 1998, reste relativement stable sur 1999 et 2000 malgré la baisse des taux d'aides.

Les investissements générés progressent très fortement en 1998, subissent une baisse modérée en 1999 mais augmentent sensiblement en 2000, alors que les taux d'aide sont passés en moyenne de 25 % en 1998 à 15 % en 2000.

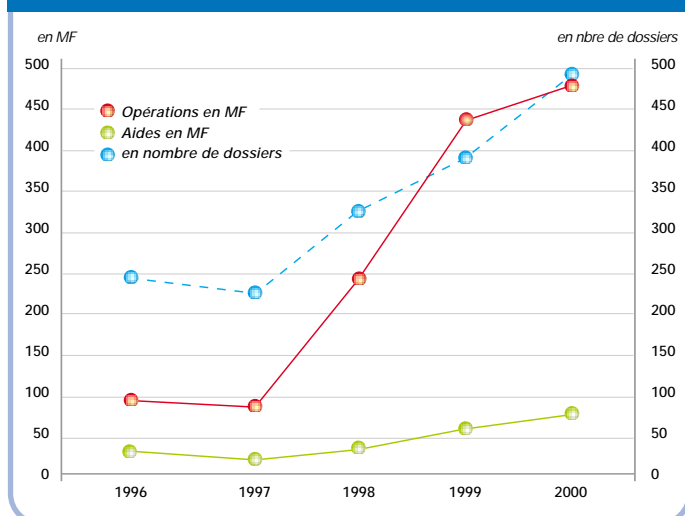
Activité SOLS POLLUÉS



> L'activité qui démarre réellement en 1997 se caractérise par l'engagement des dossiers en attente depuis la création de la taxe affectée sur les déchets industriels spéciaux en 1995.

La progression entre 1999 et 2000 est essentiellement due à la réhabilitation du site de "Salsigne".

Activité TRANSPORTS

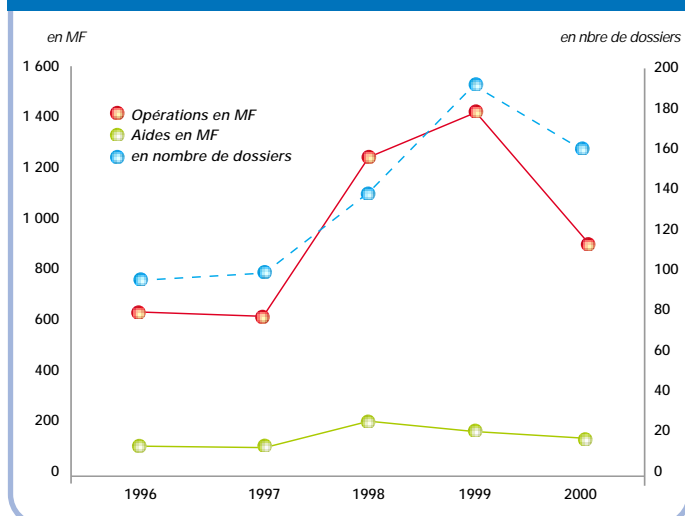


> On constate une croissance forte des activités dans ce secteur entre 1997 et 2000 consécutive à une multiplication par 4 des aides de l'ADEME pour l'acquisition de bus au GNV et de bennes à ordures GNV et électriques.

L'augmentation sensible du nombre de dossiers correspond pour une large part à la croissance des aides aux véhicules électriques d'un faible montant unitaire.

Entre 1997 et 1999, les volumes d'investissements ont progressé plus fortement que les montants des aides accordées. Cette tendance s'explique par le décollage des opérations d'équipement des collectivités en bus au GNV.

Activité AIR hors surveillance

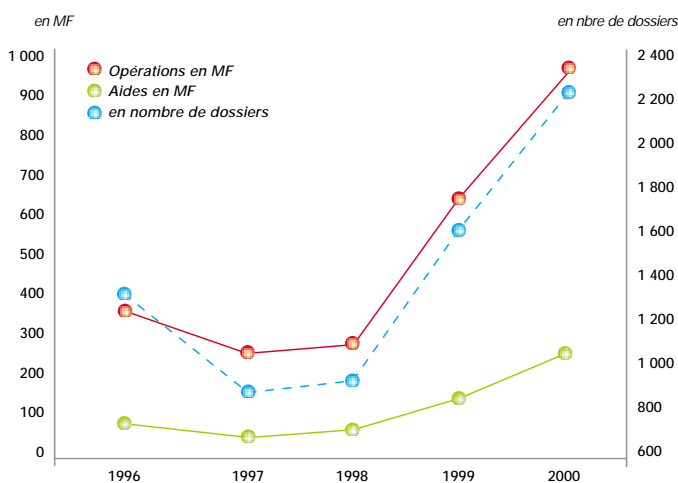


> En 1998, l'activité s'est fortement développée en raison d'un rattrapage de nombreux dossiers en attente de passage devant le comité de gestion de l'ancienne taxe parafiscale sur la pollution atmosphérique.

En 1999, la re-budgétisation des crédits "air" s'est réalisée au même niveau que celui de la taxe affectée en 1998. La baisse relative du volume de l'activité en 1999 (aides financées) et surtout en 2000 s'explique par la part plus importante de dossiers d'un montant unitaire plus faible (notamment relatives aux COV).

À noter que les aides concernant la réduction des émissions de dioxines des UIOM (unité d'incinération d'ordures ménagères) ne sont pas prises en compte dans ce graphique mais sont comptabilisées dans les aides "déchets".

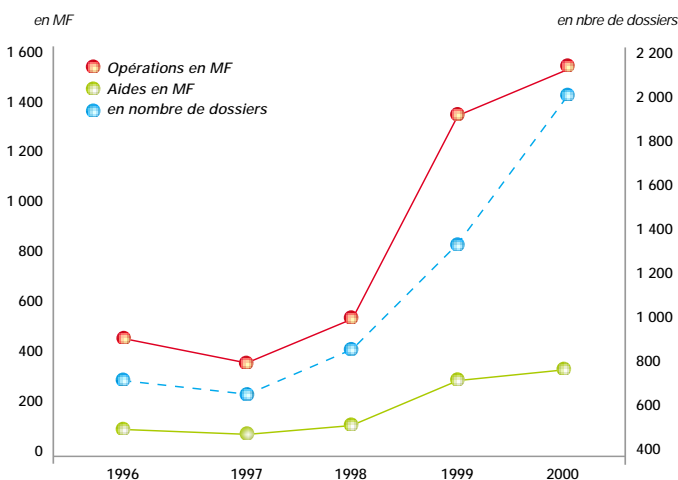
Activité UTILISATION RATIONNELLE DE L'ÉNERGIE



> Le graphique met clairement en évidence l'augmentation très importante du niveau d'activité dans le domaine de l'utilisation rationnelle de l'énergie suite à la relance de la politique de maîtrise de l'énergie décidée par le Gouvernement en 1999. Entre 1997 et 2000, les niveaux d'aides et les investissements correspondants ont été multipliés par 4.

Les effets de cette nouvelle politique prennent leur plein essor en 2000 avec un bond spectaculaire du nombre d'études d'aide à la décision et la montée en puissance des programmes d'opérations de démonstration est exemplaire.

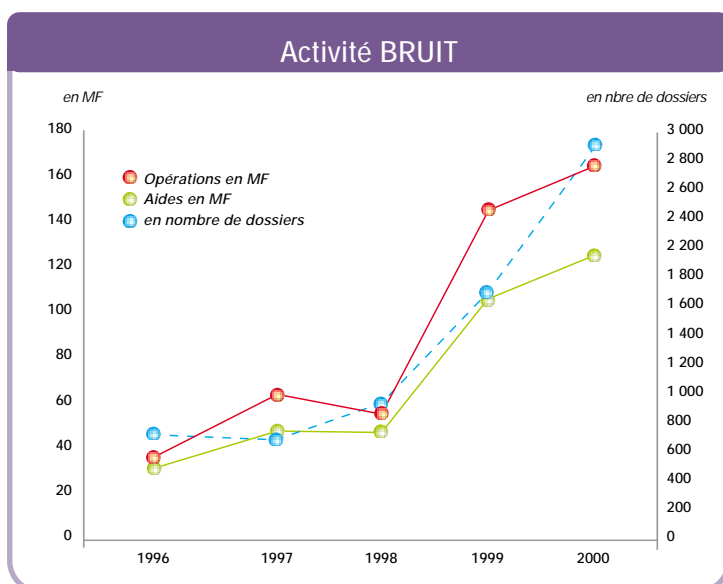
Activité ÉNERGIES RENOUVELABLES



> Entre 1997 et 2000, les aides de l'ADEME et les investissements correspondants ont été multipliés par plus de 4.

Après une phase de mise en place des procédures et de mobilisation des acteurs, les effets de cette relance se font pleinement sentir avec le renforcement du plan bois-énergie de soutien à l'installation de chaufferies collectives et industrielles et la première année opérationnelle du "Plan Soleil" pour la promotion des chauffe-eau solaires individuels.

L'accroissement très important du nombre de dossiers traités est dû notamment à l'augmentation du nombre d'aides d'un montant unitaire faible consacré au développement du marché des chauffe-eau solaires.



> L'activité augmente fortement entre 1998 et 1999. L'assouplissement des règles d'attribution entraîne en effet un afflux de dossiers, après la reprise en interne à l'ADEME de la gestion des dossiers de demandes d'aide en Ile-de-France, initialement confiée à Aéroports de Paris. Les investissements induits augmentent proportionnellement. Le nombre de dossiers croît quant à lui de façon beaucoup plus forte, chaque projet donnant désormais lieu à deux décisions d'aides (diagnostic puis travaux).